
MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

Portant intégration et nomination de
Monsieur GOMA-TCHIMBAKALA Joseph dans
les cadres de la catégorie A, hiérar-
chie I du Corps des Chercheurs et
Techniciens de Recherche du Personnel
de la Recherche Scientifique.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 076/84 du 7/12/1984 portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/08/1984 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut
général des fonctionnaires ;

D.G.B.

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 82/842 du 16/9/1982 portant le
statut particulier du Personnel de la Recherche Scientifique ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du
3/2/62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

D.C.F.

Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 24/2/1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses
articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 84/856 du 08/08/1984 portant
nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 05/1423 du 7.12.85 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 05/1434 du 17.12.85 portant organi-
sation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/260 du 05/03/1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des Agents
de l'Etat ; Vu la lettre n° 0669/DGRST du 5/10/1985 du Direc-
teur Général de la Recherche Scientifique et Technique transmettant
le dossier de candidature constitué par l'intéressé.

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 82/842 du 16.9.82 susvisé, Monsieur GOMI-TCHIMBAKALA Joseph, né le 6 Octobre 1957 à Pointe-Noire, titulaire du Doctorat de Troisième Cycle, (Spécialité : Ecologie), obtenu à l'Université de Rennes I (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Corps des Chercheurs et Techniciens de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique et nommé au grade de Chargé de Recherche Stagiaire, indice 1110.

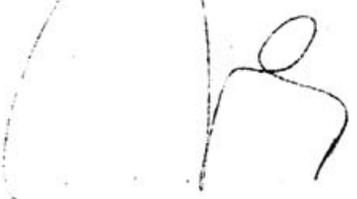
ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Recherche Scientifique.

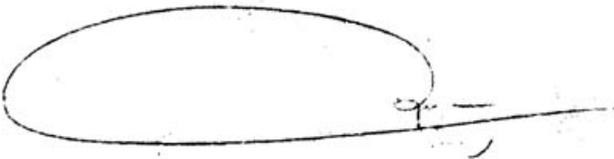
ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 5 Février 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
La Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA .-


Ange Edouard POUNGUI .-

AMPLIATIONS :

JORPC.
DGFP/DGPCE.
DGFP/BST.
D.G.B.
D.C.F.
M.R.S.
D.G.R.ST.
INTERESSE
DOSSIER
SGG/BC.

1
3
1
3
1
1
1
1
3
2.-

